



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Sébastien RIBEIRO

N°D2023-110-MP

OBJET : 23TXAMENAGEMENTSIEGE – AMÉNAGEMENT DU FUTUR SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – CHOIX DES PRESTATAIRES

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le projet de réunir l'ensemble des services administratifs et financiers au sein d'un même bâtiment par la réhabilitation de deux anciens locaux commerciaux au rez-de-chaussée du Pôle de Développement Economique.

Considérant la nécessité de procéder à un marché alloti en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) ;

Considérant que ce marché a été lancé le 27 avril 2023, avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS, sur le journal Sud-Ouest le 02 mai 2023 et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 25 mai 2023 ;

Considérant que le lot 3 n'a fait l'objet d'aucune offre et conformément à l'article R 2122-1 du Code de la Commande Publique un marché a été lancé sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Considérant l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre en date du 16 juin 2023 et pour un montant 442 853,81 € HT options retenues comprises, les sociétés suivantes :

AR Prefecture

047-200068930-20230616-D2023_110_MP-AR
 Reçu le 16/06/2023
 Publié le 16/06/2023

N°	LOT	ENTREPRISE	OFFRE DE BASE H.T	OPTION H.T
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	BONIS	48 415,15 €	
2	CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE	DL AQUITAINE	51 024,50 €	
	Variante proposée par entreprise (panneau isolé)			5 635,00 €
3	MENUISERIE EXTERIEURE	SML	35 000,00 €	
	Store dans salle de réunion			1 215,00 €
4	PLATRIERIE - ISOLATION - FAUX PLAFOND	HEBRAS GARCIA	54 015,00 €	
	Faux plafond noir et bois au RDC			Compris
	Remplacement faux plafond dgt R+1			4 372,28 €
5	ELECTRICITE	EDIF SARL	61 092,00 €	
	Remplacement luminaire dgt R+1			2 520,00 €
6	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VMC	ACEP	69 500,00 €	
7	MENUISERIE INTERIEURE	MG3	49 598,18 €	
	Habillage mural bois au RDC			4 388,40 €
8	SOL SOUPLE - CARRELAGE	HEBRAS GARCIA	39 089,80 €	
9	PEINTURE	BAYLET	16 988,50 €	
COUT TOTAL DES TRAVAUX DE BASE H.T =			424 723,13 €	18 130,68 €
COUT TOTAL Y COMPRIS OPTIONS RETENUES =			442 853,81 €	

2°) – De signer toutes les pièces du marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
 Fumel, le 16 juin 2023



Le Président
 Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 16 mai 2023
 Reçu en Sous-Préfecture le :
 Publié ou Notifié le : 16 mai 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com